

Continuum disciplinaire

Par *Élisabeth Lusset*

Surmontant la disparité des corpus documentaires, un ouvrage collectif analyse les points communs entre prisons, bagnes, casernes, hospices, asiles et couvents. Autant d'institutions où le punitif imprègne la routine institutionnelle.

À propos de : Elsa Génard et Mathilde Rossigneux-Méheust (dir.), *Routines punitives. Les sanctions du quotidien, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2023, 408 p., €25, ISBN 9782271133113.

Les punitions sont au cœur du stimulant ouvrage *Routines punitives* dirigé par Elsa Génard et Mathilde Rossigneux-Méheust. Il est le fruit d'une recherche menée par dix-huit historien.ne.s, pour beaucoup issu.e.s du Groupe de recherche sur les institutions disciplinaire (GRID), qui entend faire une histoire commune et comparée des prisons, bagnes, casernes, hospices, hôpitaux, lycées, asiles psychiatriques, usines et couvents.

Cette démarche comparatiste, dont Erving Goffman dans *Asiles* (1961) et Michel Foucault dans *Surveiller et punir* (1975) avaient jeté les bases, et qui a donné lieu à plusieurs projets de recherche¹, est poursuivie ici pour l'époque contemporaine (XIX^e-XX^e siècle) avec, comme angle d'approche, l'histoire du quotidien punitif.

¹ Voir Ivan Jablonka, « Le droit de faire mal. Entretien avec Élisabeth Lusset et Isabelle Poutrin. », *La vie des idées*, 1^{er} avril 2022, ISSN : 2105-3030.

Cachots et carnets de punition

Visant à saisir, à travers les « micropénalités », la nature du pouvoir dans les institutions disciplinaires, l'ouvrage se divise en neuf chapitres, examinant l'administration des punitions, les répertoires punitifs et les effets de la punition. S'y ajoutent de courts articles centrés sur un document (hélas, pas toujours lisible) et explorant la matérialité punitive : espaces (« salle de discipline » en prison, cachots des lycées, etc.), documents (certificats de bonne conduite délivrés aux conscrits ; film documentaire sur la discipline scolaire, etc.) ou objets (discipline servant aux mortifications des religieuses ou camisole utilisée dans les asiles, les prisons ou par la police).

Le livre propose ainsi une plongée dans les archives disciplinaires, notamment les « écritures de la punition » (registres, listes, fichiers), fruits de la rationalisation bureaucratique à partir du XIX^e siècle. On y apprend que la maison de retraite de Villers-Cotterêts a tenu des carnets de punition de ses résidents de 1947 jusqu'en 2005 !

Afin d'examiner le « continuum institutionnel », par-delà des historiographies parfois cloisonnées, par-delà également les finalités assignées à chaque institution (punir, corriger, guérir, conduire au salut), le livre adopte – et c'est l'une de ses grandes forces – un parti pris méthodologique exigeant et courageux : partir d'un protocole d'enquête commun et écrire à plusieurs mains (quatre, six et parfois huit), afin de confronter les terrains d'enquête, sans passer sous silence les difficultés de l'entreprise.

Parmi elles se trouve la disparité des corpus documentaires, liée à la fois à des traditions institutionnelles et mémorielles, ainsi qu'à des logiques de conservation différentes. À l'abondance documentaire des prisons, qui tiennent le bilan comptable de l'activité répressive – la *Statistique pénitentiaire*, créée en 1852, renseigne sur l'état disciplinaire des maisons centrales (individus punis, évasions) –, répond la rareté des archives de la pratique conservées par l'institution militaire, alors que la discipline y est omniprésente. Bien que quotidiennes à l'asile, les punitions sont également tues, car elles constituent un aveu d'échec.

En commun

Malgré ces difficultés, les historien.ne.s dialoguent, confrontent et distinguent les institutions militaires, scolaires, carcérales et d'assistance (les chapitres 1 et 6 sont, à ce titre, remarquables). Il est ainsi question des prisons, des hospices, des hôpitaux, des usines et des lycées en France et en Belgique, des asiles et des bagnes dans les territoires coloniaux (Algérie et Guyane), des hôpitaux psychiatriques de la RDA et des prisons de l'Espagne franquiste.

La dimension collective de ce travail s'observe jusque dans la table des matières, où les noms des autrices et auteurs s'effacent au profit de leurs objets communs. La démarche comparatiste s'appuie sur la filiation historique forte entre plusieurs de ces institutions (prisons comme institutions d'assistance sont les héritières de l'Hôpital général). Beaucoup d'entre elles encadrent des populations issues des classes populaires et toutes ont en commun tant leurs pratiques punitives que leur mode d'enregistrement.

Parmi les techniques punitives déployées, figurent les brimades et violences (physiques, psychologiques et sexuelles), l'isolement (cellule, cachot, salle de discipline ou de police, où les détenus marchent en rond des heures durant), contention (camisoles, fers), privation (de nourriture, d'alcool, de tabac, de correspondance ou de sortie, auxquelles s'ajoutent les retenues pécuniaires en prison). Dans les institutions hospitalières et asilaires, la camisole ou la réclusion en cellule se révèlent des outils ambigus, employés aussi bien à des fins thérapeutiques que punitives.

Les témoignages qui émaillent l'ouvrage attestent de la perception par les acteurs eux-mêmes de ce « continuum disciplinaire », qu'il s'agisse de le nier ou de le dénoncer. Au milieu du XIX^e siècle, la compagnie des Filles de la Charité rappelle aux directrices du séminaire que « l'on n'agit point avec les séminaristes comme avec des enfants dans une école ; que l'on veut moins punir la sœur que l'aider efficacement à se corriger » (p. 72), tandis que, dans *l'Éducation de nos fils* (1890), le docteur Jules Richard fustige une discipline qui « classe nos établissements d'instruction publique entre les casernes et les prisons » (p. 354). Quant au psychiatre Georges Daumézon, il interpelle ses collègues en 1956 à propos de l'utilisation, dans l'hôpital psychiatrique de Lannemezan, d'une « chambre d'isolement » avec, inscrit sur la porte, « salle de police » (p. 197).

Fréquences punitives

Le livre analyse également la division du travail punitif entre les subalternes (gardiens de prison, surveillants généraux, sous-officiers, infirmiers) et les autorités (directeurs d'hospice et de prison, proviseurs, officiers, médecins, etc.), mais également les formes de délégation, par le recrutement d'intermédiaires parmi les populations enfermées (contremaîtres des bagnes, prévôts des prisons). L'étude des fréquences punitives s'avère particulièrement intéressante pour montrer combien le punitif imprègne la routine institutionnelle.

Dans la maison de retraite de Villers-Cotterêts, des années 1950 aux années 1970, 25 à 30 % des résidents sont sanctionnés, tandis que dans la maison centrale de Fontevraud, entre la fin du XIX^e siècle et à la fin des années 1930, 60 à 90 % des détenus le sont (p. 100). Ainsi Jean C., manœuvre de 28 ans, condamné à trois ans de prison pour vol, passe 68 % de son temps en quartier cellulaire (260 jours sur 373). En 1937-1938, il écope de 17 punitions pour arrogance envers les surveillants, mauvaise tenue à l'atelier, trafic de cantine, etc. Simone A., condamnée à cinq ans d'emprisonnement, elle aussi pour vol, et transférée à Rennes en 1920, est punie 172 fois en quatre ans, entre autres pour bavardage (de 1839 jusqu'en 1972, les détenus condamnés à une peine de plus d'un an sont astreints au silence). Elle passe devant le prétoire de justice disciplinaire en moyenne tous les 20 jours.

Peut-être aurait-il été intéressant de consacrer une présentation à chacune des institutions envisagées, qui aurait allégé le travail de contextualisation de chaque article et éclairé les lecteurs sur les spécificités et la chronologie propres à chaque institution. Certains éléments auraient mérité une mise au point plus ferme. On pense notamment au rôle du travail, dont le livre souligne le poids dans les prisons du XIX^e siècle, mais dont on peine à saisir l'importance à l'hôpital psychiatrique (p. 260) ou en maison de retraite (p. 116).

Par ailleurs, certains choix de comparaison convainquent moins que d'autres. Ainsi en va-t-il du chapitre sur la répression à l'asile et au couvent, dans lequel le choix (pour examiner la discipline conventuelle) de la compagnie des Filles de la Charité semble moins pertinent que d'autres types de congrégations. On pense aux ordres

strictement cloîtrés ou à la congrégation du Bon Pasteur, à mi-chemin entre le couvent et la prison².

Cet écueil, qui est le reflet et le résultat de l'état actuel de la recherche française sur les institutions disciplinaires, n'oblitére en rien l'intérêt de cet ouvrage foisonnant, qui ouvre de nombreuses pistes. Parmi elles, citons la manière dont les enjeux économiques modèlent la punition : le manque chronique d'agents explique le recours massif aux retenues pécuniaires en prison et, inversement, le faible usage de la camisole à l'asile, car elle place le patient en situation de demi-immobilité et le rend trop dépendant des soignants. L'ouvrage invite également à explorer plus avant l'influence du genre ou de la race dans l'économie punitive.

Publié dans laviedesidees.fr, le 23 février 2026.

² Voir David Niget, Jean-Luc Marais, Pascale Quincy-Lefebvre, Béatrice Scutaru, *Cloîtrées. Filles et religieuses dans les internats de rééducation du Bon-Pasteur d'Angers, 1940-1990*, Rennes, PUR, 2024.